



Après la naissance : premières semaines

- Bilan de l'oralité et des fonctions oro-myo-faciales et prise en soins si nécessaire
- Rééducation des troubles alimentaires pédiatriques et/ou des troubles des fonctions oro-myo-faciales :
 - dans le cadre de polyhandicaps, fentes palatines, RGO, intubation...
 - développement de la fonction de succion dans le cadre de la prématurité par exemple
 - stimulation de la sphère bucco-faciale dans le cas d'hyper ou hyposensibilités
- Prévention dépression post-partum

Bébé grandit : 3 à 9 mois

- Bilan de l'oralité et des fonctions oro-myo-faciales et prise en soins si nécessaire
- Bilan de la communication et du langage oral dans le cadre d'un handicap sensoriel, moteur ou mental : surdité, syndrome, paralysies cérébrales...
- Bilan de la communication et du langage oral et prise en soins si nécessaire
- Rééducation des troubles alimentaires pédiatriques :
 - difficultés d'introduction des morceaux
 - stimulation de la sphère bucco-faciale dans le cas d'hyper ou hyposensibilités
- Rééducation des troubles des fonctions oro-myo-faciales
 - tonus bucco-facial
- Troubles du neurodéveloppement (TND)
- Prévention dépression post-partum

Bébé grandit : 9 mois à 2 ans

- Bilan de l'oralité et des fonctions oro-myo-faciales et prise en soins si nécessaire
- Bilan de la communication et du langage oral dans le cadre d'un handicap sensoriel, moteur ou mental : surdité, syndrome, paralysies cérébrales...
- Bilan de la communication et du langage oral et prise en soins si nécessaire
- Bilan de prévention
Développement du langage oral
- Rééducation des troubles alimentaires pédiatriques :
 - refus des morceaux
 - stimulation des capacités masticatoires
 - stimulation de la sphère bucco-faciale dans le cas d'hyper ou hyposensibilités
- Rééducation des troubles des fonctions oro-myo-faciales
 - tonus bucco-facial
 - praxies bucco-faciales

PLACE ET DOMAINE D'INTERVENTION

DE L'ORTHOPHONISTE DANS LES ÉTAPES CLÉS DES 1000 PREMIERS JOURS



Bébé grandit : 9 mois à 2 ans

- Rééducation dans le cadre de troubles neuro-développementaux
Bégaïement, TSA, troubles du langage oral, troubles du développement intellectuel
- Rééducation dans le cadre d'un handicap moteur, sensoriel, mental
Langage oral, CAA, éducation auditive quand implant cochléaire
- Les différentes rééducations s'accompagnent d'une guidance parentale

L'accès à un orthophoniste se fait généralement via une prescription médicale.

Cependant, les orthophonistes peuvent maintenant réaliser des actes en accès direct dans le cadre notamment de structures d'exercice coordonné :

- Équipes de Soins Primaires / Équipe de Soins Spécialisés ;
- Centres de santé ;
- Maison de santé pluriprofessionnelle ;
- CPTS à condition que les modalités de prise en charge et de coordination sans prescription médicale soient inscrites dans le projet de santé de la CPTS.



Au cours de la période des 1 000 premiers jours, de nombreux professionnels peuvent intervenir auprès des parents et de l'enfant. La liste des professionnels de santé mentionnés dans les documents n'est pas exhaustive.